

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00491
Numéro SIREN : 434 317 293
Nom ou dénomination : VENTE- PRIVEE.COM

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 35167

VENTE-PRIVEE.COM

Société anonyme au capital de 684.332,35 euros

Siège social : 249 avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint Denis

434 317 293 R.C.S. Bobigny

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre,

Le Président du Conseil d'administration de la société Vente-privee.com (la « **Société** »), Monsieur Jacques-Antoine Granjon, agissant suivant décisions et délégations de pouvoirs conférés par le Conseil d'administration du 26 juillet 2023,

a pris les décisions suivantes concernant le capital social :

- constatation du nombre définitif d'actions de préférences rachetables (« **ADPR** ») à racheter par la Société à plusieurs Salariés du Groupe (tel que ce terme est défini ci-après) conformément au Règlement du plan d'attribution « *LTI Plan 2020* » établi par le Conseil d'administration en date du 17 décembre 2020 ;
- annulation des actions ;
- pouvoirs pour formalités.

Après avoir rappelé que :

- suivant délibérations du 17 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société a autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société aux mandataires de la Société et/ou aux membres du personnel salarié et/ou des sociétés, même étrangères, dans lesquelles la Société détient au moins 10 % du capital et des droits de vote conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce (les « **Salariés du Groupe** ») ;
- le 17 décembre 2020, le Conseil d'administration réservait dans le cadre du Règlement d'attribution qu'il avait arrêté, l'attribution gratuite de 1.131.440 ADPR, divisibles en 3 Tranches, à plusieurs Salariés du Groupe ;
- le 17 décembre 2021, conformément au Règlement d'attribution, les Salariés du Groupe concernés ayant rempli les conditions de présence et de performance dans la Société ont définitivement acquis les Tranches 1 et 2 des ADPR, la période de conservation des ADPR se terminant le 17 décembre 2022 ;
- le 22 juin 2022, conformément au Règlement d'attribution, les Salariés du Groupe concernés ayant rempli les conditions de présence et de performance dans la Société ont définitivement acquis la Tranche 3 des ADPR, la période de conservation des ADPR se terminant le 22 juin 2023 ;
- le 26 juillet 2023, le Conseil d'administration a constaté qu'un total de 823.555 ADPR des Tranches 1, 2 et 3 pouvaient être rachetées aux Salariés du Groupe ;

[...]

- le même Conseil d'administration, après avoir constaté que l'ensemble des conditions nécessaires au rachat des ADPR étaient remplies, a décidé de procéder au rachat de 68.622 ADPR des Tranches 1, 2 et 3, à due proportion des ADPR définitivement acquises ;
- une période d'offre de rachat a été ouverte du 6 novembre 2023 au 30 novembre 2023 inclus au terme de laquelle les Salariés du Groupe ont porté à la connaissance de la Société le nombre total d'ADPR qu'ils souhaitaient voir rachetés par la Société ;
- le même Conseil d'administration a spécifiquement donné tout pouvoir au Président du Conseil d'administration afin de constater le nombre exact et total d'ADPR rachetées en vue de leur annulation et procéder à une réduction de capital de la Société dans la limite de 68.622 actions ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;

Et après avoir rappelé que le 6 novembre 2023, la Société a transmis aux Salariés du Groupe une offre individuelle de rachat des ADPR détenues par chacun d'entre eux, lesquels ont fait connaître leur intention avant le 1er décembre 2023,

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président du Conseil d'administration constate que le nombre d'ADPR rachetées aux Salariés du Groupe, attributaires desdites actions, s'élève à 68.622.

[...]

Le Président du Conseil d'administration rappelle en outre que le prix de rachat des ADPR a été fixé à un montant de 37,87 euros par ADPR.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Président du Conseil d'administration, sur délégation du Conseil d'administration en date du 26 juillet 2023, décide de procéder à l'annulation des 68.622 ADPR rachetées par la Société et de réduire le capital de 686,22 euros pour le porter de 684.332,35 euros à 683.646,13 euros, laquelle réalisation sera effective à l'issue du délai de d'opposition des créanciers, conformément aux dispositions des articles L.225-205 et R.225-152 du Code de commerce.

[...]

Le présent extrait a été certifié conforme par le Président du Conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme



Jacques-Antoine GRANJON
Président du Conseil d'administration